

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rentrée des étudiants à Bayonne

5 DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE FINANCEMENT POUR LES 18-25 ANS



Les étudiants bayonnais reprennent eux aussi le chemin des établissements, dans un contexte plus stable avec des cours en 100% présentiel, sans jauge ni pass sanitaire. La Ville de Bayonne les accompagne et maintient un lien essentiel avec les jeunes étudiants au travers de divers services, des aides et des offres qui leurs sont particulièrement destinés : aide au financement du Bafa, bourse étudiante municipale, Bureau d'information jeunesse, carte Déclic...

Une bourse municipale aux étudiants bayonnais

La Ville de Bayonne attribue une bourse municipale aux étudiants bayonnais qui poursuivent leurs études supérieures. Au titre de l'exercice 2021, la Ville de Bayonne a dédié une enveloppe de 47 302€. Le montant de la bourse municipale peut atteindre jusqu'à 10% de la bourse d'étude octroyée par l'État. En fonction de l'échelon, en 2020, il pouvait varier de 103 € à 568 € par étudiant.

Pour être éligibles, les étudiants bayonnais doivent être âgés de moins de 26 ans et être titulaire d'une bourse d'étude (CROUS ou autre). Les études doivent être entreprises en vue de l'exercice d'une profession accaparant l'activité totale de l'étudiant (le cumul avec les ressources professionnelles est admis sous réserve qu'elles correspondent à un travail à temps partiel, au maximum égal à un mi-temps). Les études ouvrant droit à la bourse doivent être réalisées en France ou dans un pays membre du Conseil de l'Europe, sous condition d'une reconnaissance officielle de l'équivalence du diplôme.

Les dossiers de demande sont à déposer avant le 28 septembre 2021

Plus d'informations : <https://www.bayonne.fr/jhabite-a-bayonne/mes-enfants/18-ans-et-plus/aides-pour-les-etudiants>

Au contact des jeunes avec le Bureau Information Jeunesse (BIJ)

Situé dans le quartier du Petit-Bayonne, en plein cœur du Campus de la Nive, la structure se veut être un endroit incontournable pour tous les jeunes qui souhaitent s'informer sur les études, les formations, le logement étudiant et la vie étudiante, les métiers, les vacances en France ou à l'étranger, les sports et les loisirs, les jobs et les stages, la vie pratique et même la santé.

Un espace numérique est également disponible en libre accès (ordinateurs et imprimantes) et un accompagnement pour l'aide à la rédaction de lettre de motivation ou de CV peut être proposé.

Le BIJ de la Ville de Bayonne propose de nouveaux horaires d'accueil : le lundi de 13h30 à 18h, le mardi et le jeudi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 18h et le mercredi et le vendredi, en journée continue de 10h à 18h.

**Pour tout renseignement ou prise de rdv, veuillez contacter le BIJ :
05 59 59 35 29 – bij@bayonne.fr**

La carte Déclic

L'attribution de la carte Déclic est très simple et délivrée gratuitement, sur rendez-vous, aux Bayonnaises et Bayonnais dont les revenus ne sont pas imposables.

Cette carte permet ensuite de bénéficier de tarifs réduits, voire de la gratuité, de certaines activités. Elle leur facilite l'accès à de nombreux loisirs culturels et sportifs.

Informations auprès du BIJ.

Les « projets jeunes » initiés et soutenus par la Ville

Depuis quelques années, la Ville de Bayonne met en place deux dispositifs d'aide aux initiatives des jeunes Bayonnais âgés de 18 à 25 ans :

- L'accompagnement et l'aide au financement du Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) pour les jeunes bayonnais âgés de 17 à 25 ans. Ainsi 12 accompagnements au BAFA peuvent être soutenus par an à hauteur de 200 € chacun. Cette aide peut venir en complément de l'aide accordée par la Caisse d'allocations familiales des Pyrénées-Atlantiques, le Conseil départemental ou la direction départementale de la cohésion sociale.
- L'accompagnement et l'aide au financement d'un projet collectif porté par des jeunes âgés jusqu'à 25 ans, soutenus par une structure associative bayonnaise. Les dossiers reçus seront instruits par le BIJ et présentés à la commission technique dédiée. Le montant de la bourse attribuée à chaque dossier ne pourra excéder 500 €.

Les services civiques

Sur une équipe de 15 volontaires recrutés par la collectivité sur diverses missions, 6 travailleront avec les services de la Ville de Bayonne et animeront, en équipe, des temps de dialogue auprès des jeunes afin de :

- les sensibiliser à la pratique d'une fête responsable pour soi, les autres et les habitants du Petit-Bayonne,
- les faire réfléchir entre eux aux relations femmes - hommes, dans l'espace public de la fête,
- permettre aux jeunes d'agir dans l'espace public sur le vivre ensemble.

Pour tout renseignement, contacter le service civique : 05 59 46 60 68